

**Discours de conclusion de M. Cesare Damiano, Président de la Commission  
« Emploi public et privé » de la Chambre des députés, à l'occasion du Forum des  
droits sociaux en Europe,**

**Turin, 18 mars 2016**

Je tiens avant tout à vous transmettre les salutations de la Présidente de la Chambre des députés, Laura Boldrini, qui se trouve dans l'impossibilité de participer à nos travaux et m'a demandé de la représenter pour conclure ce Forum des droits sociaux en Europe.

Je tiens, en outre, à adresser les remerciements de la Chambre des députés aux deux autres institutions qui ont contribué à l'organisation de la Conférence interparlementaire et du Forum des droits sociaux : la municipalité de Turin et son maire, Piero Fassino, ainsi que le Conseil de l'Europe, représenté ici par sa Secrétaire Générale adjointe, Gabriella Battaini-Dragoni.

Les efforts conjoints des trois institutions ont permis de lancer un processus politique majeur. Grâce aux résultats de ces deux journées de réunion à Turin et de la précédente Conférence tenue en octobre 2014, ledit « Processus de Turin » est, en effet, devenu un facteur de stimulation et de mobilisation des politiques sociales dans un cadre européen de première importance.

Les communications faites en ouverture du Forum par deux personnalités éminentes du débat scientifique et politique européen, M. Fitoussi et M. De Schutter, sont des contributions très pénétrantes qui n'ont pas manqué de mettre en lumière tous les aspects problématiques de la situation des droits sociaux sur notre continent. Le débat qui a suivi a encore enrichi le tableau qui venait d'être brossé. Je n'ai pas l'intention ici de rendre compte de manière exhaustive de cet intéressant échange de vues. Je me bornerai à faire quelques remarques à caractère général en m'inspirant d'un certain nombre de thèmes qui se sont dégagés du fructueux débat de ces derniers jours.

Comme les participants aux discussions l'ont relevé, parmi les nombreux effets de la crise économique qui s'est déclarée en 2008 figurent incontestablement la fragmentation du système de protection des droits sociaux en Europe ainsi que l'affaiblissement de ces

droits. Il faut éviter que la Charte n'incarne le désir d'une Europe qui n'existe pas. Nous courons le risque de tenir des débats abstraits sur les choix politiques des gouvernements et de l'Europe, cette Europe politique que nous n'avons pas. De nos jours, les niveaux de protection dont jouissent les salariés dans les divers pays européens sont nettement plus différenciés qu'ils ne l'étaient auparavant. Alors que, par le passé, nous nous sommes toujours évertués à fixer des normes sociales qui reflètent les meilleures pratiques européennes, c'est aujourd'hui le contraire qui advient ; l'objectif n'est pas atteint. C'est, en grande partie, la conséquence manifeste de la façon dont ont été conçues jusqu'à présent les politiques destinées à faire face à la crise. Disons-le franchement : les politiques de rigueur ont échoué. Si nous insistons pour maintenir de telles politiques, nous ne pourrons pas construire une Europe sociale. Il y a une contradiction dans les termes. Les inégalités résultent de choix politiques. Ce sont les théories libérales, prédominantes dans le monde ces quarante dernières années, qui ont influé sur les choix des gouvernements, nous conduisant à cette situation extrêmement contradictoire. Heureusement, il y a la Charte. Dans la zone euro, en particulier, nous n'avons plus la possibilité d'utiliser le levier monétaire et ce sont principalement les mesures d'adaptation qui ont pesé sur le marché du travail et les niveaux de protection sociale ; ces derniers sont alors devenus la variable d'ajustement face à l'impossibilité d'adapter la valeur de la monnaie aux niveaux de concurrence des pays.

Cette situation a eu des effets indiscutablement négatifs comme l'apparition d'inégalités inacceptables entre les salariés des divers pays européens, entraînant une recrudescence des migrations internes. Plus généralement, l'Union européenne apparaît de plus en plus indifférente aux besoins des citoyens et incapable de mettre en place des formes communes de protection des salariés. L'eurosepticisme prospère dans ce climat et fait pencher la balance vers un nouvel affaiblissement des facteurs de cohésion de la construction européenne qui est, pourtant, une caractéristique essentielle de notre identité, de notre culture.

Dans ce contexte, des mesures comme celles qui sont prévues dans le récent accord conclu par le Conseil européen pour éviter la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne ne me semblent pas aller dans le bon sens. L'objectif louable de favoriser le maintien de Londres dans l'Union est poursuivi en instaurant de graves formes de limitation de la mobilité des salariés et en abaissant le niveau de protection sociale pour les nouveaux arrivants sur le sol britannique, ce qui renforce encore les inégalités entre ceux qui sont citoyens européens et ceux qui ne le sont pas.

Je crois que si nous voulons réellement sortir de la crise, il nous faut suivre d'autres voies et faire d'autres choix politiques. L'Union européenne a besoin d'une relance efficace des politiques de développement mais cette constatation doit avoir une conséquence. Il faut battre en brèche les politiques de rigueur, l'austérité aveugle et absolue qui fait de l'apurement des comptes, quoique nécessaire, l'instrument de régulation des rapports sociaux. L'Union européenne a besoin d'investissements appropriés pour développer l'infrastructure, promouvoir la recherche scientifique et technologique et améliorer la prestation des services dans plusieurs secteurs cruciaux comme la santé et l'éducation. C'est le seul moyen de créer des emplois de qualité et d'éviter la tentation de faire face à la concurrence mondiale en nivelant par le bas les mesures de protection sociale. A ce stade, je reprends une interrogation de M. Fitoussi. Qu'est-ce que la modernité ? Est-ce une concurrence qui fait fi des règles ? Est-ce une centralité absolue du dieu marché ? Est-ce la transformation de la valeur travail en marchandise ? A mon sens, ce n'est pas ça la modernité. Pour instaurer une véritable modernité sociale, qui reste imprégnée d'une volonté de faire société comme trait encore prédominant de la culture européenne, il nous faut mener un combat politique, philosophique, culturel aussi. Dans cette perspective, les Etats membres de l'Union européenne devraient soutenir fermement la fondation de ce « pilier européen des droits sociaux » lancé par le Président Juncker dans son discours sur l'état de l'Union en septembre 2015. L'Europe devrait réellement avoir pour ambition d'obtenir un « triple A social » en s'assurant que les marchés du travail et les systèmes de protection sociale fonctionnent de manière équitable dans tous les Etats membres de l'Union. Faire du pilier européen des droits sociaux une réalité revient à garantir l'égalité des chances et un même accès au marché du travail, à assurer des

conditions de travail équitables en instaurant un bon équilibre entre les droits et les devoirs des salariés et des employeurs et en fournissant des services essentiels de grande qualité. J'ajouterai à cela qu'il faut combattre la logique du dumping social. Si nous négligeons ces éléments et notamment l'équilibre entre les intérêts des salariés et ceux des entreprises, alors même que prévaut la recherche du coût minimal de la main-d'œuvre, les entreprises saines, transparentes et compétitives seront pénalisées au profit des entreprises qui ne le sont pas.

Dans cette démarche, la Charte sociale du Conseil de l'Europe constitue une référence fondamentale. Il me paraît très révélateur qu'aujourd'hui ici à Turin, nous célébrions solennellement le dépôt de l'instrument de ratification de la Charte sociale européenne par le ministre du Travail, de la sécurité sociale et de la solidarité sociale de la République hellénique. C'est un acte de grande portée politique qui prouve l'importance croissante de la Charte, surtout pour les pays qui ont été les plus frappés par les conséquences sociales de ces années de crise et des mesures d'austérité qui ont démontré leurs limites économiques et ont eu des effets négatifs sur l'emploi et le tissu social. Je le répète : combattons la politique de rigueur et soutenons l'emploi par des investissements. La Charte sociale devrait aussi s'occuper de l'avenir des régimes de protection sociale en Europe. Pourquoi ne pas nous fixer pour objectif d'assouplir ces régimes pour favoriser le rajeunissement des entreprises et, grâce au renouvellement du personnel, l'entrée des jeunes sur le marché du travail ? Aujourd'hui, il y a un « bouchon générationnel ». Ici encore, je ferai écho aux propos de M. Fitoussi sur le thème de la modernité. Je pense à l'avenir de l'Italie. Dans trente ans – certes, cette échéance paraît lointaine mais nous savons que le temps passe vite – il faudra avoir, en Italie, près de 70 ans pour partir à la retraite. Je voudrais savoir ce qu'il y a de moderne dans le fait de prendre sa retraite à 70 ans afin de subvenir aux besoins de ses enfants et petits-enfants restés à la maison pour cause de chômage. Par conséquent, prendre au sérieux les droits énoncés dans la Charte, cela veut dire mettre en place un cadre de protection commun et exhaustif susceptible d'intégrer les garanties établies de manière très sélective par la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne. Il faut soutenir l'action du Comité européen des droits sociaux pour rendre effectifs les droits garantis par la Charte. Il faut

que fasse école concrètement, grâce à l'application uniforme de la Charte, le principe de l'indivisibilité de l'ensemble des droits civils, culturels, économiques, politiques et sociaux dans l'espace commun européen. Il s'agit assurément d'un programme difficile à mettre en œuvre et qui rencontrera des résistances et des obstacles. Pour les surmonter, la force politique des parlements nationaux, représentants directs des citoyens européens, me paraît indispensable. Ces deux journées de réunion à Turin, avec la participation de parlementaires des pays du Conseil de l'Europe et de représentants de la société civile, ont donné, à mon sens, une nouvelle impulsion à la constitution d'une masse critique suffisante pour relever ces grands défis. Il est donc important de distinguer, tout en les combinant, la dimension gouvernementale et la dimension parlementaire, à plus forte raison dans le domaine des droits sociaux dont l'exercice est en rapport direct avec les droits essentiels de l'être humain, en commençant par celui de mener une vie digne. Comme les débats de la Conférence interparlementaire l'ont également fait ressortir, il est de notre devoir de nous pencher sur la question des migrants qui a été longuement traitée hier. Aujourd'hui même se déroule à Bruxelles le Conseil européen consacré à cet épineux problème qui a pris une ampleur considérable non seulement à cause de la crise syrienne qui déplace d'est en ouest des millions de personnes mais aussi, ne l'oublions pas, à cause des flux massifs de migrants qui de l'Afrique septentrionale se sont dirigés vers les côtes italiennes et grecques, les plus exposées du fait de leur situation géographique. A ce propos, je voudrais rappeler le grand engagement de l'Italie qui, depuis de nombreuses années, s'emploie à surmonter ce problème. C'est un phénomène inédit, de proportions gigantesques. Pour fuir les guerres, les dictatures et la famine, des millions de personnes se déplaceront encore à l'avenir. Il faudrait que l'Europe mette en place une sorte de nouveau plan Marshall pour l'Afrique car si nous n'investissons pas dans la construction de routes, d'hôpitaux et d'écoles, c'est-à-dire dans les infrastructures nécessaires pour moderniser les pays de la région et les inciter à un développement de qualité, nous ne parviendrons pas à juguler l'exode des migrants. Comme le Président du Conseil, Matteo Renzi, l'a dit, mettre en œuvre la Charte aujourd'hui suppose de construire des ponts et non des murs pour obtenir des résultats concrets. Mettre en œuvre la Charte veut donc dire non seulement

appliquer des politiques nationales mais aussi trouver ensemble des moyens de relever un défi commun. Or, tel n'est pas le cas. Il me paraît utile, à titre de dernière remarque, de souligner l'importance des politiques sociales, notamment pour lutter contre les phénomènes de radicalisation qui favorisent la diffusion de la propagande terroriste. L'insertion sociale, ne l'oublions pas, devient également un instrument pour construire une société solidaire qui ne laisse aucune place à des formes dangereuses de marginalisation. Je conclurai en disant qu'il s'agit, certes, d'un programme d'action astreignant et difficile à réaliser mais que ce combat mérite néanmoins d'être engagé pour préserver l'idéal d'une Europe à la fois sociale et solidaire.